



Union Nationale
du Sport Scolaire

FICHE SPORT 23|24

VTT

Dispositions générales à toutes les activités

Se référer à la [Fiche Sport « Dispositions Générales »](#) mise en ligne sur OPUSS.

Dispositions particulières au VTT Excellence

Non autorisées en Championnat Excellence :

- les équipes comportant **plus d'un élève** inscrit en Pôle espoir.
- les équipes comportant **au moins un élève** inscrit en Pôle France.
- les équipes comportant plus d'un élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports **2023 puis remplacée par celle de 2024 dès parution** (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires) dans les disciplines du VTT : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>)

Dispositions particulières au VTT Etablissement

Non autorisées en championnat Etablissement :

Précisions d'une des dispositions générales :

- les équipes comportant un élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports **en 2023 et / ou 2024** (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires) dans les disciplines du VTT :

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministérielles-de-sportifs>)

Championnat de France de VTT Collèges - Equipe Etablissement

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Benjamin - Minimes - Cadets 4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF collège tous niveaux confondus ; 1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF lycée tous niveaux confondus. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie. Ils ne peuvent pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront pas participer aux championnats de France.
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au Championnat de France.
RÈGLEMENT	Règlement UNSS disponible sur OPUSS.
TENUE DE COMPÉTITION	Cf. Règlement fédéral. Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement fédéral.
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial - Rallye enduro - Cross en relais Formule académique : voir annexe 5
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum « Établissements » et « Excellences » toutes catégories confondues y compris les équipes « sport partagé »
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipes Établissements Collèges

Championnat de France de VTT Lycées - Equipe Etablissement

COMPOSITION DES EQUIPES	Minimes – Cadets – Juniors – Seniors 4 compétiteurs Mixité obligatoire 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF collège tous niveaux confondus ; 1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF lycée tous niveaux confondus. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie. Ils ne peuvent pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront pas participer aux championnats de France.
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au Championnat de France.
RÈGLEMENT	Règlement UNSS disponible sur OPUSS.
TENUE DE COMPÉTITION	Cf. Règlement fédéral. Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement fédéral.
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial - Rallye enduro - Cross en relais Formule académique : voir annexe 5
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum « Établissements » et « Excellences » toutes catégories confondues y compris les équipes « sport partagé »
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipes Établissements Lycées ; Champion de France UNSS Équipes Établissements Lycées Professionnels.

Championnat de France de VTT Collèges - Excellence

COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins – Minimes – Cadets 4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF collège tous niveaux confondus ; 1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF lycée tous niveaux confondus. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie. Ils ne peuvent pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront pas participer aux championnats de France.
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au Championnat de France.
RÈGLEMENT	Règlement UNSS disponible sur OPUSS.
TENUE DE COMPÉTITION	Cf. Règlement fédéral. Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement fédéral.
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial / Rallye enduro / Cross en relais Formule académique : voir annexe 5
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualifications académiques. Les équipes excellences doivent être 1ères au scratch pour prétendre être qualifiées.
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum « Établissements » et « Excellences » toutes catégories confondues y compris les équipes « sport partagé »
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Collèges

Championnat de France de VTT Lycées - Excellence

COMPOSITION DES ÉQUIPES	Minimes – Cadets – Juniors – Seniors 4 compétiteurs Mixité obligatoire 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF collège tous niveaux confondus ; 1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF lycée tous niveaux confondus. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie. Ils ne peuvent pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront pas participer aux championnats de France.
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au Championnat de France.
RÈGLEMENT	Règlement UNSS disponible sur OPUSS.
TENUE DE COMPÉTITION	Cf. Règlement fédéral. Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement fédéral.
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial / Rallye enduro / Cross en relais Formule académique : voir annexe 5
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualifications académiques. Les équipes excellences doivent être 1ères au scratch pour prétendre être qualifiées.
NOMBRE D'ÉQUIPES	100 équipes maximum « Établissements » et « Excellences » toutes catégories confondues y compris les équipes « sport partagé »
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycées

Conditions particulières aux Championnats de France Excellence :

- Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.
- L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.
- Les équipes « Excellence » sont titrées au Championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Championnat de France de VTT Collèges – Sport Partagé

COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins – Minimes – Cadets – Juniors 1 Pour les élèves valides : 1 cadet(te) maximum. Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans une équipe autonome et 2 juniors première année dans une équipe tandem.
	AUTONOMES et TANDEMS (DEPENDANTS) : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Mixité sexuelle obligatoire. Les élèves valides doivent appartenir à la même AS. Les élèves en situation de handicap peuvent être issus de plusieurs établissements
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF collège tous niveaux confondus ; 1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF lycée tous niveaux confondus. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie. Ils ne peuvent pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront pas participer aux championnats de France.
JEUNE COACH – JEUNECAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au Championnat de France.
RÈGLEMENT	Règlement UNSS disponible sur OPUSS.
TENUE DE COMPÉTITION	Cf. Règlement fédéral. Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement fédéral.
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial / Rallye enduro / Cross en relais Formule académique : voir annexe 5
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « Sport Partagé » au niveau académique.
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits en tenant compte du volume global du championnat.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Sport Partagé Collèges Autonome en VTT Champion de France UNSS Sport Partagé Collèges Tandem en VTT

Championnat de France de VTT Lycées – Sport Partagé

COMPOSITION DES ÉQUIPES	Minimes – Cadets – Juniors – Seniors Pour les élèves valides : 1 Junior maximum Pour les élèves en situation de handicap : catégorie unique : Minimes – Cadets – Juniors – Seniors sans limites.
	AUTONOMES et TANDEMS (DEPENDANTS) : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Mixité sexuelle obligatoire. Les élèves valides doivent appartenir à la même AS. Les élèves en situation de handicap peuvent être issus de plusieurs établissements
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF collège tous niveaux confondus ; 1 Jeune arbitre certifié académique pour le CF lycée tous niveaux confondus. Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie. Ils ne peuvent pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront pas participer aux championnats de France.
JEUNE COACH – JEUNECAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au Championnat de France.
RÈGLEMENT	Règlement UNSS disponible sur OPUSS.
TENUE DE COMPÉTITION	Cf. Règlement fédéral. Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement fédéral.
FORMULE DE COMPÉTITION	1 combiné de 3 épreuves : Trial / Rallye enduro / Cross en relais Formule académique : voir annexe 5
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « Sport Partagé » au niveau académique.
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits en tenant compte du volume global du championnat.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Sport Partagé Lycées Autonome en VTT Champion de France UNSS Sport Partagé Lycées Tandem en VTT

Jeunes Officiels

Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFC :

La convention entre l'UNSS et la FFC a été renouvelée en janvier 2017. Les points essentiels sont :

La fédération française de cyclisme offre gratuitement une licence « jeunes » aux licenciés UNSS n'ayant jamais été licenciés à la FFC dans le passé, pour une seule année, en fournissant un certificat médical de non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition.

La même proposition est faite pour les jeunes arbitres UNSS qui souhaiteraient obtenir une licence « Jeune arbitre ». Dans ce cas il n'y a pas besoin de certificat médical. Cette proposition n'est valable qu'une seule fois et doit permettre de faciliter la passerelle entre l'UNSS et le club FFC.

La fédération française de cyclisme s'engage à ouvrir un livret de « jeune arbitre FFC » à tout jeune arbitre UNSS qui en fait la demande, à partir de 14 ans. Un tuteur accompagne alors le jeune arbitre dans sa formation. Ce qui lui permet d'officier sur les épreuves « écoles de vélo » (dès 14 ans) ou des « épreuves régionales » (dès 16 ans) et de présenter les examens d'arbitre club ou d'arbitre régional.

Annexe 1

**Associations sportives classées dans les 3 premières en 2022 et 2023
au Championnat de France de VTT par Equipe d'établissements
non autorisées à participer à la qualification pour le Championnat
de France UNSS par Equipe d'établissement 2024**

Catégorie collèges mixtes établissement :

1 / AS 01059 - Collège Lou Calavoun – Cabrières d'Avignon – Académie d'Aix-Marseille

Catégorie lycées mixtes établissement :

1 / AS 06509 – Lycée général et technologique Murat – Issoire – Académie de Clermont-Ferrand

Annexe 2

**Associations sportives classées dans les 5 premières du Championnat de
France de VTT Excellence en 2023 et non autorisées à participer à la
qualification pour le Championnat de France UNSS de VTT par Equipes
d'établissements 2024**

Les équipes relevant de Sections sportives scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Catégorie collèges mixtes excellence :

1 / AS 14771 – Collège Henri Bourrillon – Mende – Académie de Montpellier

2 / AS 13581 – Collège Saint-Laurent – Saint-Laurent-de-Chamousset – Académie de Lyon

3 / AS 09143 – Collège François Mitterrand des Grands Lacs du Morvan – Montsauche-les-Settons – Académie de Dijon

4 / AS 06597 – Collège du Pavin – Besse-et-Saint-Anastaise – Académie de Clermont-Ferrand

5 / AS 03068 – Collège de la Source – Mouthe – Académie de Besançon

Catégorie lycées mixtes excellence :

1 / AS 03011 – LPO Jules Haag – Besançon – Académie de Besançon

2 / AS 12222 – Lycée Pierre Bourdan – Guéret – Académie de Limoges

3 / AS 15426 – LPO André Malraux – Remiremont – Académie de Nancy-Metz

4 / AS 25898 – Lycée Maréchal Soult – Mazamet – Académie de Toulouse

5 / AS 13002 – LPO Xavier Bichat – Nantua – Académie de Lyon

Annexe 3

Associations sportives n'ayant pas assisté au protocole du Championnat de France 2023 et n'étant pas autorisées à participer aux Championnats de France 2024 (Equipes d'établissements, Excellence et Sport Partagé)

NEANT

Annexe 4

Associations sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant le Championnat de France 2023 et n'étant pas autorisées à participer au Championnat de France 2024 (Equipes d'établissements, Excellence et Sport Partagé)

NEANT

Annexe 5

Format minimum des championnats qualificatifs

Formule Académique indispensable pour prétendre être qualifiée au CF (mettre en avant la notion d'équipe tout en gardant les 3 épreuves) :

Le classement final correspond à la somme des places de l'équipe sur les trois épreuves. Le classement sur chaque épreuve se fait comme suit :

le trial : addition des points de chaque coureur.

L'organisateur du **championnat académique qualificatif** proposera une épreuve comportant entre 3 et 5 zones de 5 à 9 segments en permettant aux élèves de faire un choix d'au moins deux zones.

le rallye enduro : addition des temps de chaque coureur sur les différentes spéciales.

L'organisateur du **championnat académique qualificatif** proposera une épreuve comportant entre 1 et 3 spéciales (durée de la spéciale entre 40" et une minute) sur un circuit de son choix. L'organisateur pourra en fonction de l'espace qui lui est proposé réduire cette épreuve à une spéciale mais celle-ci sera obligatoirement parcouru deux fois par les concurrents.

le cross-country : épreuve de relais.

L'organisateur du championnat académique qualificatif proposera une épreuve collective de relais sur un parcours d'un à deux kilomètres à effectuer 10 fois pour les collégiens et 11 fois pour les lycéens (maximum 1h30). Il est également possible de proposer un parcours plus long que chaque coureur n'effectuera qu'une seule fois.



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

